

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

**Note de présentation du compte administratif 2025
Budget général**

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes 2025	806 914.37 E
Dépenses 2025	687 579.59 E
Résultat de l'exercice 2025	119 334.78 E
Résultat antérieur reporté	57 481.53 E
Résultat cumulé de l'exercice 2025	176 816.31 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune,

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 254 391.57 E.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 329 508.85 E pour l'année 2025. Elles étaient de 647.39 E en 2023.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités des élus et les subventions versées aux associations. Ces charges s'élèvent à 80 834.36 E.

En 2025, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 34 309.05 E :

Subventions 2025	Montants
ASSOCIATIONS COMMUNALES	26 925.57 euros
Familles Rurales	23 000.94 euros
OCCE Coopérative Scolaire	1 000.00 euros
Inutile comme la Pluie	150.00 euros
Association Chasse ACCA	00.00 euros
Union Anciens Combattants	150.00 euros
La Passerelle d'Andouillé Neuville	2 000.00 euros
Moto Club Tout Terrain du Rocher	400.00 euros
Comité des Fêtes	400.00 euros
Association Tous Photographes	100.00 euros
Association des Parents d'Elèves	150.00 euros
AUTRES ASSOCIATIONS	1 893.36 euros
Office Communautaire des Sports	336.34 euros
ACSE 175	202.00 euros
ADMR	858.50 euros
Comice Agricole	474.70 euros
Subvention au CCAS	4 748.57 euros
Participation ALSH Saint Aubin d'Aubigné	338.00 euros

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 17 250.56 E. Elles étaient de 20 281.30 E en 2024.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	221 090.16 E	254 391.57 E
012	Charges de personnel	313 590.97 E	329 508.85 E
014	Atténuation de produits	5 073.60 E	5 073.60 E
65	Autres charges de gestion courante	80 587.89 E	80 834.36 E
66	Charges financières	20 281.30 E	17 250.56 E
67	Charges exceptionnelles	0.00 E	0.00 E
Total des dépenses		640 623.92 E	687 058.94 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des indemnités journalières et de la régularisation de cotisations assurance du personnel pour un montant de 8 972.92 E en 2025.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 009.54 E
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 860.00 E
- De la garderie : 22 881.14 E
- De la cantine : 76 640.24 E

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41.58 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.16 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 16.12%

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
73 111 - Taxes foncières et d'habitation	259 358.00 E	275 076.00 E	277 056.00

Le chapitre 73 regroupe également :

- Autres impôts locaux : 166.00 E
- Dotation de solidarité communautaire : 46 475.58 E
- FNGIR : 3 480.00 E
- Fonds péréquation ressources communales et intercommunales : 19 188.00 E
- Fonds départemental DMT0 : 35 764.00 E

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire : 72 931.00 E
- Dotation de solidarité rurale : 101 035.00 E
- Dotation nationale de péréquation : 42 821.00 E
- Dotation aux élus locaux : 255.00 E
- FCTVA : 4 634.55 E
- Participation Commune Aubigné dépenses scolaires : 6 854.66 E
- Participation Communauté de Communes (RIPAME+ autopartage) : 2 292.98 E
- Compens. Perte taxe add. Droits mutation : 48.00 E
- Attribution du fonds départemental TP : 19 799.00 E
- Etat - Compensation exonération taxes foncières : 3 110.00 E
- Autres (notamment remboursement fluides ALSH) : 9 933.28 E

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des loyers encaissés et de la location de la salle des fêtes.
 Les recettes au chapitre 75 s'élèvent à 50 482.22 E

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0.00 E.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	66 478.40 E	57 481.53 E
013	Atténuation de charges	836.52 E	8 972.92 E
70	Produits des services	95 253.86 E	101 390.92 E
73	Impôts et taxes	380 452.68 E	382 129.58 E
74	Dotations et participations	255 351.90 E	263 714.47 E
75	Autres produits (dont loyers)	50 665.37 E	50 482.22 E
76	Produits Financiers	3.26 E	3.26 E
77	Produits exceptionnels	2 770.10 E	0.00 E
78	Reprise amort., dépréciations, prov.	849.00 E	221.00 E
Total des recettes		852 661.09 E	864 395.90 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2025

	Investissement
Recettes 2025	258 725.24 E
Dépenses 2025	109 017.86 E
Résultat de l'exercice 2025	149 707.38 E
Résultat antérieur reporté	- 34 391.83 E
Résultat de clôture 2025	115 315.55 E
Balance des restes à réaliser	-115 315.71 E
Résultat cumulé de l'exercice 2025	- 0.16 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 73 321.34 E en 2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 373 416.18 E.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Opération Voirie (Sécurité marquage au sol, Panneaux de Signalisation) : 3 194.45 E
- Opération Eglise (Remplacement Moteur Cloche) : 1 839.60 E
- Opération Ecole (Clôture Portail, Aménagements Cour, Ordinateurs, Mobilier divers) : 15 135.89 E
- Opération non affectée : 15 526.58 E (Rénovation Eclairage public, Mat Solaire, acquisitions diverses...)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 258 725.24 E. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 258 204.59 E**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 78 936.09 E (chapitre 13) notamment Fonds de Concours Eglise et Voirie
 - Du FCTVA pour 21 822.98 E
 - De la taxe d'aménagement pour 3 410.52 E
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 154 035.00 E.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 520.65 E

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 035-213500036-20260309-COMMUNECA_2025-BF

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2025	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2025	806 914.37 E	258 725.24 E	1 065 639.61 E
Dépenses 2025	687 579.59 E	109 017.86 E	796 597.45 E
Résultat de l'exercice 2025	119 334.78 E	149 707.38 E	269 042.16 E
Résultat antérieur reporté	57 481.53 E	- 34 391.83 E	23 089.70 E
Résultat de clôture 2025	176 816.31 E	115 315.55 E	292 131.86 E
Balance des restes à réaliser		-115 315.71 E	-115 315.71 E
Résultat cumulé de l'exercice 2025	176 816.31 E	-0.16 E	176 816.15 E